

# AVENANT AUX CONDITIONS TARIFAIRES

Applicable au 03 01 2018

Produits et services proposés par Orange Bank  
Clientèle des Associations et Personnes morales  
Clientèle des Professionnels Agricoles et ACPS  
Clientèle des Entreprises

Ces tarifs s'appliquent uniquement à la clientèle des réseaux Groupama / Gan

Seuls les produits et services ayant fait l'objet d'une modification de tarification, de libellé, de conditions ou de contenu par rapport aux conditions tarifaires applicables au 1er avril 2017 sont présentés ci-dessous. Ces modifications sont applicables au 3 janvier 2018. Les tarifs et conditions des autres produits et services sont mentionnés dans les conditions tarifaires applicables au 1er avril 2017. Les conditions tarifaires applicables au 1er avril 2017 et le présent avenant forment un document unique et indivisible correspondant aux conditions tarifaires applicables au 3 janvier 2018.

## Dans la partie **PLACEMENTS FINANCIERS**<sup>(1)(2)</sup> les modifications suivantes sont apportées :

- Commissions de souscription et de rachat sur OPC gérés par Groupama Asset Management et sélectionnés par Orange Bank :  
Droits d'entrée.....Indiqués dans le Document d'Information Clé de l'Investisseur (DICI)  
Droits de sortie..... GRATUIT
- Commissions de souscription et de rachat sur OPC non sélectionnés par Orange Bank :  
Droits d'entrée et de sortie..... Indiqués dans le DICI
- Frais de transactions sur instruments financiers : commissions variables sur le montant brut de l'opération  
Actions négociées sur Bourse de Paris <sup>(3)</sup> :
  - < à 10 000 € <sup>(4)</sup>..... 1,10 %
  - ≥ à 10 000 € <sup>(4)</sup>..... 0,80 %
  - Minimum par opération..... 16,00 €Le cas échéant, la TTF <sup>(5)</sup> s'ajoute aux commissions indiquées ci-dessus
- Obligations françaises et étrangères :
  - < à 10 000 € <sup>(4)</sup>..... 0,70 %
  - ≥ à 10 000 € <sup>(4)</sup>..... 0,50 %
  - Minimum par opération ..... 16,00 €
- Instruments financiers négociés sur Bourses étrangères <sup>(6)(7)</sup> hors obligations <sup>(6)(7)</sup> :
  - < à 10 000 € <sup>(4)</sup>..... 1,30 %
  - ≥ à 10 000 € <sup>(4)</sup>..... 1,00 %
  - Minimum par opération ..... 16,00 €

Les autres conditions et libellés demeurent inchangés.

### ➤ Renvois :

- (1) Le paragraphe « OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES » des Conditions Tarifaires des Produits et Services proposés par Orange Bank à la Clientèles des Professionnels Agricoles et ACPS est renommé « PLACEMENTS FINANCIERS »
- (2) Dans le cadre de la distribution d'instruments financiers, Orange Bank est en relation contractuelle avec des établissements producteurs notamment des sociétés de gestion et perçoit des commissions. NB : ces commissions ne sont pas perçues pour les encours des OPC détenus dans le cadre de la gestion sous mandat. Une information plus détaillée est disponible sur le site [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com) et toute information complémentaire pourra être fournie au client qui en fera la demande. Synthèse des avantages et commissions perçus de tiers :
  - un paiement annuel situé entre 0 % et 1,50 % des encours valorisés pour les OPC du groupe Groupama ;
  - un paiement annuel situé entre 0,20 % et 1,75 % des encours valorisés pour les OPC de tiers ;
  - un paiement ponctuel allant de 0 % à 1,00 % de la valeur de l'émission pour les produits de type obligataire et les titres de

créances négociables.

Orange Bank perçoit également des commissions de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation de SCPI. Ces commissions sont ponctuelles et sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur les commissions de souscription (se reporter au DICI pour toute information relative aux frais de gestion et aux droits d'entrée) versées par chaque associé à la société de gestion. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la banque ou sur le site [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com).

- (3) Actions françaises et étrangères négociées sur la bourse de Paris.
- (4) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche.
- (5) La Taxe sur les Transactions Financières est due sur les opérations d'acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros et certaines OST sur ces titres. Taux en vigueur au 01/01/2017 : 0,30 % au lieu de 0,20 % auparavant.
- (6) Actions françaises et étrangères qui ne sont pas négociées sur la bourse de Paris.
- (7) Plus frais de courtier étranger selon pays.

# CONDITIONS TARIFAIRES

Des produits et services proposés par Orange Bank

Groupama Banque devient Orange Bank

Ces tarifs s'appliquent uniquement à la clientèle des réseaux Groupama / Gan

## APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2017

CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS AGRICOLES  
DES ARTISANS, COMMERÇANTS ET PRESTATAIRES DE SERVICES

### OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Cotisation à une offre groupée de services, par mois ..... 16,00 €

➤ Avec ou sans Carte Visa Premier à débit différé

➤ Compte bancaire professionnel rémunéré dès le 1<sup>er</sup> euro et sans plafond suivant le solde moyen mensuel :

- De 1 à 10 000 € (date de valeur J) <sup>(1)</sup> ..... 0,25 %
- > à 10 000 € <sup>(1)</sup> ..... 0,50 %

Services inclus :

➤ Frais de tenue de compte

➤ Commission de mouvement sur les opérations au débit

➤ Commission du plus fort découvert

➤ Service de banque à distance : Service Clientèle, Internet <sup>(2)</sup>

Services gratuits :

➤ Retraits d'espèces avec la carte bancaire gratuits en euros dans tous les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) en France et dans les pays de l'Union Européenne

➤ Réédition du code secret de la carte bancaire une fois par an

➤ Refabrication de la carte bancaire une fois par an

➤ Mise en opposition de la carte

### LES MOYENS DE PAIEMENT

CARTES BANCAIRES <sup>(3)</sup>

➤ Cotisation Carte Visa Classic à débit différé, par an ..... 48,00 €

➤ Cotisation Carte Visa Premier à débit différé, par an ..... 130,00 €

➤ Cotisation seconde carte bancaire <sup>(4)</sup> fonctionnant

sur le même compte, par an ..... ½ tarif

➤ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque ou à un DAB Orange Bank

- En euros, en France et pays de l'Union Européenne ..... **GRATUIT**
- En devises :

Commission fixe ..... 3,20 €

+ commission variable sur le montant du retrait ..... 2,30 %

➤ Paiement par carte

- En euros, en France et pays de l'Union Européenne ..... **GRATUIT**
- En devises :

Commission fixe ..... 1,10 €

+ commission variable sur le montant du paiement ..... 2,30 %

➤ Réédition du code secret de la carte bancaire

Par carte, une fois par an ..... **GRATUIT**

Au-delà d'un envoi par an ..... 4,60 €

➤ Refabrication de la carte bancaire

Par carte, une fois par an ..... **GRATUIT**

Au-delà d'une refabrication par an ..... 7,30 €

➤ Mise en opposition

Par carte <sup>(2)</sup> ..... **GRATUIT**

## VIREMENTS

**Émission d'un virement SEPA (virement en euros dans la zone SEPA)<sup>(5)</sup>** Zone SEPA = Espace Économique Européen dont la France, ainsi que la Suisse, Monaco et Saint-Marin :

- **Frais par virement occasionnel interne à Orange Bank entre les comptes du client ou en faveur d'un autre bénéficiaire**
  - Ordre par Internet<sup>(2)</sup>, téléphone<sup>(2)</sup> ou papier ..... **GRATUIT**
- **Frais par virement occasionnel externe**
  - Ordre par Internet<sup>(2)</sup> ..... **GRATUIT**
  - Ordre par téléphone<sup>(2)</sup> ou papier, par virement (date de valeur J : Jour de règlement) ..... 3,90 €
- **Frais par virement permanent interne à Orange Bank<sup>(2)</sup>** ..... **GRATUIT**
- **Frais par virement permanent externe**
  - Ordre par Internet<sup>(2)</sup> ..... **GRATUIT**
  - Ordre par téléphone<sup>(2)</sup> ou papier (coût de mise en place) ..... 12,00 €
- **Frais par virement de trésorerie** ..... 15,00 €

**Réception d'un virement SEPA (virement en provenance d'un pays de la zone SEPA)**

- **Frais par virement en provenance d'un pays en zone SEPA** (date de valeur J : Jour de règlement) ..... **GRATUIT**

**Émission d'un virement non SEPA (virement à destination de pays hors zone SEPA ou en devises)<sup>(5)</sup>**

- **Frais par virement hors zone SEPA ou en devises** ..... Nous consulter
- **Frais par virement de trésorerie** ..... 15,00 €

## PRÉLÈVEMENTS

- **Frais par mise en place d'un prélèvement<sup>(2)</sup>** ..... **GRATUIT**
- **Frais par rejet de prélèvement pour insuffisance de provision**
  - Par opération ..... Au maximum 20,00 €
  - Pour les rejets d'un prélèvement inférieur à 20,00 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.*
- **Opposition sur avis de prélèvement** ..... 6,00 €

## CHÈQUES

- **Chéquier** ..... **GRATUIT**
- **Frais d'envoi de chéquier** ..... **GRATUIT**
  - Si envoi recommandé<sup>(6)</sup> ..... 5,00 € + frais postaux
- **Chèque émis (date de valeur J : Jour de règlement\*)** ..... **GRATUIT**
- **Chèque remis (date de valeur J : Jour de remise)** ..... **GRATUIT**
- **Délivrance d'un chèque de Banque (date de valeur J : Jour d'établissement)**
  - Par chèque ..... 11,20 €
- **Chèque remis, revenu impayé (date de valeur J : Jour de règlement\*)** ..... **GRATUIT**
- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (lettre MURCEF)** ..... 14,50 €
- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision**
  - Pour un chèque inférieur ou égal à 50,00 € ..... 30,00 €
  - Pour un chèque supérieur à 50,00 € ..... 50,00 €
  - Comprenant : la commission d'intervention, la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non paiement et le blocage de provision.*
- **Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques**
  - Pour ouverture du dossier ..... 30,00 €
- **Chèque payé sur compte interdit bancaire** ..... 30,00 €
- **Frais d'opposition sur chèque(s)/chéquier(s) par l'émetteur**
  - Par chèque ..... 13,00 €
  - Par série de chèque(s)/chéquier(s) ..... 16,00 €

\* Jour de règlement : jour de règlement interbancaire

## LETTRE DE CHANGE RELEVÉ

- **LCR au débit du compte** ..... **GRATUIT**

➤ Frais de remise d'une LCR .....	7,00 €
➤ Frais de rejet d'une LCR .....	12,00 €

## LES OPÉRATIONS DIVERSES

### GESTION DES COMPTES

➤ <b>Frais de tenue de compte bancaire créditeur sans mouvement</b>	
Commission de gestion, par année glissante <sup>(7)</sup> .....	25,00 € HT
➤ <b>Garantie, frais pour :</b>	
• Timbres fiscaux .....	Frais réels
• Enregistrement aux impôts .....	Frais réels
• Inscription des nantissements .....	Frais réels
➤ Réponse aux commissaires aux comptes .....	60,00 € HT
➤ Information annuelle des cautions par dossier de crédit .....	50,17 € HT
➤ <b>Frais par avis à Tiers Détenteur, par opposition à tiers détenteur, par opposition administrative <sup>(8)</sup>, par saisie attribution ou par voie d'exécution</b> .....	87,79 € HT
➤ <b>Frais de succession (selon les actifs détenus au jour du décès) :</b>	
• Jusqu'à 1 500 € .....	41,67 € HT
• De 1 501 à 3 000 € .....	83,33 € HT
• De 3 001 à 15 000 € .....	125,00 € HT
• De 15 001 à 45 000 € .....	166,67 € HT
• Au-dessus de 45 000 € .....	0,60 %
Maximum .....	376,67 € HT
➤ Ouverture d'un compte séquestre .....	300,00 €
➤ Service Bancaire de Base <sup>(9)</sup> (SBB) .....	<b>GRATUIT</b>

### AUTRES SERVICES

➤ <b>Frais de recherche de document ou de réédition :</b>	
Par relevé de compte .....	9,58 € HT
Par autre document	
De moins d'un an .....	12,50 € HT
De plus d'un an .....	29,17 € HT
Par photocopie fournie .....	0,75 € HT
➤ Commande K Bis .....	5,00 € HT
➤ Relevé de compte mensuel .....	<b>GRATUIT</b>
➤ Relevé de compte papier par quinzaine, par an .....	16,14 €
➤ Délivrance de documents ponctuels (attestation, etc.) <sup>(10)</sup> , par acte ...	9,58 € HT
➤ Lettre d'information pour compte débiteur .....	14,95 €
➤ Commission d'intervention .....	8,00 €
➤ <b>Frais de traitement du courrier NPAI (n'habite plus à l'adresse indiquée)</b>	
Par courrier .....	18,33 € HT
➤ <b>Frais de clôture <sup>(11)</sup>, par compte courant</b> .....	25,00 €

### DÉCOUVERTS <sup>(12)</sup>

➤ <b>Ouverture de crédit en compte courant</b> .....	Nous consulter
➤ <b>Non autorisé (assurances non comprises)</b> .....	EONIA + 6 % l'an
<i>La perception des agios trimestriels se fait au-delà d'un montant de 2,50 €</i>	

### CRÉDITS <sup>(12)</sup>

➤ <b>Crédit à moyen et long terme amortissable</b>	
Frais de dossier .....	Nous consulter
Étude du financement .....	Nous consulter
➤ <b>Modification sur prêt en cours (compte payeur, jour d'échéance, etc.)</b> ...	30,00 € HT
➤ <b>Demande de décompte de remboursement de prêt</b> .....	15,00 € HT
➤ <b>Frais d'échéances impayées</b>	
Par courrier de relance .....	17,00 €
➤ <b>Caution bancaire</b> .....	Nous consulter

## LES PLACEMENTS

### COMPTES D'ÉPARGNE

- ÉLANCIO PRO (ex CEP) <sup>(13)</sup> ..... Nous consulter
- Certificat de Dépôt (à partir de 150 000 €) ..... Nous consulter

### OPÉRATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES <sup>(14)</sup>

#### ➤ Commissions de souscription et de rachat sur OPC gérés par

Groupama Asset Management et sélectionnés par Orange Bank :

Fonds actions, diversifiés ou assimilés

Droits d'entrée ..... 2,50 %

Droits de sortie ..... **GRATUIT**

Fonds obligations ou assimilés

Droits d'entrée ..... 1,50 %

Droits de sortie ..... **GRATUIT**

Fonds monétaires

Droits d'entrée et de sortie ..... **GRATUIT**

#### ➤ Commissions de souscription et de rachat sur OPC non sélectionnés

par Orange Bank

Par ordre de souscription ..... 50,00 €

Droits d'entrée et de sortie ..... Indiqués dans le DIC1

#### ➤ Frais de transaction sur titres : commission variable sur le montant brut de l'opération

Actions françaises et assimilées :

• < à 10 000 € <sup>(15)</sup> ..... 1,10 %

• ≥ à 10 000 € <sup>(15)</sup> ..... 0,80 %

Minimum par opération ..... 16,00 €

*Le cas échéant, la TTF <sup>(16)</sup> s'ajoute aux commissions indiquées ci-dessus.*

Titres de créances :

• < à 10 000 € <sup>(15)</sup> ..... 0,70 %

• ≥ à 10 000 € <sup>(15)</sup> ..... 0,50 %

Minimum par opération ..... 16,00 €

Actions étrangères et assimilées <sup>(15)</sup> :

• < à 10 000 € <sup>(15)</sup> ..... 1,30 %

• ≥ à 10 000 € <sup>(15)</sup> ..... 1,00 %

Minimum par opération ..... 16,00 €

#### ➤ Droits de garde d'un portefeuille <sup>(17)</sup> :

Pour la tranche jusqu'à 150 000 € ..... 0,21 % HT

Pour la tranche supérieure à 150 000 € ..... 0,12 % HT

Minimum par compte ..... 32,08 € HT

Produits émis par le Groupe Groupama <sup>(18)</sup> ..... **GRATUIT**

#### ➤ Autres services :

Ouverture avec remise des Conditions particulières,  
des Conditions générales et des Conditions tarifaires  
d'un Compte d'instruments financiers ..... **GRATUIT**

Forfait annuel de tenue du Compte d'instruments financiers <sup>(19)</sup> ..... 13,00 €

Relevés de Compte d'instruments financiers

(mensuels ou trimestriels) ..... **GRATUIT**

Païement des coupons, remboursement sur titres

en dépôt et attribution d'actions ..... **GRATUIT**

Achat sur introduction en Bourse de Paris ..... **GRATUIT**

Souscription aux émissions obligataires ..... 0,20 %

Transfert d'un Compte d'instruments financiers vers un autre établissement :

Transfert de titres (par ligne) ..... 8,75 € HT

Minimum par compte ..... 100,00 € HT

Maximum par compte ..... 209,17 € HT

Mouvement sur titres non-côtés <sup>(20)</sup> ..... 40,00 € HT

### • Votre premier interlocuteur : le Service Clientèle

Pour formuler un mécontentement, nous vous invitons à contacter le Service Clientèle :

- par téléphone : 09 69 32 20 20 (appel non surtaxé),
- par mail : connectez-vous à votre espace client sécurisé puis cliquez sur la rubrique « Je contacte un conseiller » et sélectionnez le produit « Banque »,
- par courrier : Orange Bank - TSA 56792 - 95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX.

Le Service Clientèle accusera aussitôt réception de votre demande, et vous apportera une réponse précise dans les meilleurs délais.

### • Dans un deuxième temps : le Service Réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou de la solution apportée par le Service Clientèle, vous pouvez vous adresser au Service Réclamations :

- par mail : connectez-vous à votre espace client sécurisé puis cliquez sur la rubrique « Je contacte un conseiller » et sélectionnez le produit « Banque », puis objet « Mécontentement ou désaccord »,
- par courrier : Orange Bank - Service Réclamations - TSA 56792  
95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX.

Si une réponse ne peut vous être apportée dans les 5 jours ouvrés à la date de réception de votre demande, le Service Réclamations s'engage à accuser réception de votre demande dans les 5 jours ouvrés et à vous apporter une réponse dans les 30 jours ouvrés.

### • En dernier recours : le Médiateur

Si vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par Orange Bank, en dernier recours, vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la FBF :

- par Internet : sur le site [lemediateur.fbf.fr](http://lemediateur.fbf.fr),
- par courrier : CS151 - 75422 Paris cedex 9.

Lorsque le litige porte sur les services d'investissement, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF :

- par Internet : sur le site [amf-france.org](http://amf-france.org),
- par courrier : 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Ces recours s'effectuent sans préjudice des autres voies d'actions légales.

*Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité.*

*Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier ; arrêté du 21 septembre 2015).*

## À VOTRE SERVICE

- Par courrier : Orange Bank - TSA 56792  
95939 ROISSY CH DE GAULLE CEDEX
- Par téléphone : 09 69 32 20 20 (appel non surtaxé)
- Par fax : 09 69 32 21 80 (appel non surtaxé)
- Par courriel : [banque.pro@gbanque.fr](mailto:banque.pro@gbanque.fr)
- Par Internet : [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com)

## INFORMATIONS CONSOMMATEURS

Les tarifs sans mention «HT» ne sont pas soumis à la TVA. Le taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2015 est de 20 %.

- (1) Taux nominaux annuels bruts au 01/12/2015, susceptibles de modifications à l'initiative d'Orange Bank. La fiscalité des intérêts est susceptible de modifications à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics.
- (2) Hors frais de connexion et de communication téléphonique éventuels.
- (3) Délivrée sous conditions par Orange Bank.
- (4) Valable pour une carte identique ou d'un niveau inférieur à celui de la carte du titulaire.
- (5) Pour les virements en euros effectués en zone SEPA dont la France, la répartition des frais s'effectue nécessairement selon les options SHARE (le donneur d'ordre et le bénéficiaire paient chacun les frais facturés par leur banque). Pour les autres virements, la répartition des frais s'effectue selon les options SHARE par défaut, BEN (frais à la charge du bénéficiaire) ou OUR (frais à la charge du donneur d'ordre) à l'initiative du client.
- (6) Conseillé pour des raisons de sécurité.
- (7) Le cas échéant, dans la limite du plafond des frais et commissions prélevés sur les comptes inactifs (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier).
- (8) Le montant des frais bancaires afférents à une opposition administrative est plafonné à 10 % du montant global dû au Trésor Public.
- (9) Pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier. La liste des produits et services du SBB est précisée à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier.
- (10) Sauf tarif spécifique applicable à un autre produit (ex : prêt immobilier).
- (11) Exonération pour les détenteurs du Service Bancaire de Base.
- (12) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank, les taux, seuils et plafonds sont susceptibles de modifications. Modalités selon Conditions générales. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.
- (13) Compte bancaire rémunéré à taux progressif. Modalités selon Conditions particulières disponibles auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com). Les frais applicables aux comptes bancaires, notamment les frais de succession, sont applicables à Élançio Pro.
- (14) Dans le cadre de la distribution d'instruments financiers, Orange Bank est en relation contractuelle avec des établissements producteurs notamment des sociétés de gestion et perçoit des commissions. Une information plus détaillée est disponible sur le site [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com) et toute information complémentaire pourra être fournie au client qui en fera la demande. Synthèse des avantages et commissions perçus de tiers : un paiement annuel situé entre 0,06 et 1,4 % des encours valorisés pour les OPC du groupe Groupama ; un paiement annuel situé entre 0,17 et 1,75 % des encours valorisés pour les OPC de tiers ; un paiement ponctuel allant de 0,30 % à 2,00 % de la valeur de l'émission des produits structurés et un paiement annuel allant de 0,10 % à 0,50 % de la valeur de l'encours des produits structurés. Orange Bank perçoit également des rétrocessions de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation de SCPI. Ces commissions sont ponctuelles et sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur les commissions de souscription (se reporter au DIC1 pour toute information relative aux frais de gestion et aux droits d'entrée) versées par chaque associé à la société de gestion. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la banque ou consultable sur le site [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com).
- (15) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche.
- (16) La Taxe sur les Transactions Financières est due sur les opérations d'acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros et certaines OST sur ces titres. Taux au 01/01/2017 : 0,30 %.
- (17) Calcul sur la valeur du portefeuille au 31 décembre de chaque année civile et prélèvement dans la première quinzaine du mois de janvier de l'année civile suivante, soit, pour un portefeuille valorisé à 200 000 €, des droits de garde représentant 0,21 % de la valorisation du portefeuille jusqu'à 150 000 € et 0,12 % sur les 50 000 € d'actifs valorisés au-delà de 150 000 € (soit des droits de garde moyens de 0,19 %).
- (18) OPC Groupama AM et TCN Orange Bank sous réserve de la disponibilité de ces produits ou services. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel.
- (19) Montant forfaitaire annuel facturé au titre de chaque Compte d'Instruments Financiers et prélevé durant la première quinzaine du mois de janvier suivant l'année de détention.
- (20) Hors Certificats Mutualistes Groupama ou pour lesquels Orange Bank a été mandatée par l'émetteur pour la tenue de registre nominatif.

Réf. 60013-042017

Édition : avril 2017

Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'agents liés et d'intermédiaires exclusifs\* en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank, S.A. au capital de 220 825 712 euros - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil cedex 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 006 369 - [www.gbanque.com](http://www.gbanque.com)

\*Par exception, Gan Patrimoine a conclu un mandat non exclusif d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement avec Orange Bank pour le crédit immobilier au sens de l'article L313-1 du Code de la consommation.

Orange Bank

Groupama Banque devient Orange Bank